YOUNITED

Dossier d'opinions : regards critiques sur le secteur financier



Janvier 2026

Préface

Au fil des années, nous avons fait le choix de prendre des positions fortes, affirmant notre volonté de façonner un secteur financier plus éthique et transparent.

Nous avons pris la décision de ne pas proposer de crédits renouvelables, préférant distribuer uniquement des prêts personnels amortissables à taux fixe, plus simples et transparents pour nos clients. Nous sommes un des seuls acteurs du marché du crédit à la consommation à avoir pris cette position.

Nous avons également délibérément choisi de rester à l'écart des modèles "Buy Now Pay Later" (BNPL) non régulés pourtant rentables et en croissance, car nous refusons de contribuer à cette forme d'endettement insidieux et mal contrôlé.

Ces décisions, parfois à contre-courant, dessinent une trajectoire claire : bâtir un modèle financier plus juste et plus responsable. Notre certification B Corp vient consacrer cet engagement : nous voulons démontrer qu'il est possible d'allier performance durable, responsabilité sociale et impact positif.

Notre rapprochement avec Helios s'inscrit lui aussi dans cette ambition. Ensemble, nous ouvrons une nouvelle page : celle de la construction, à terme, d'une banque du quotidien européenne, plus transparente, au service des besoins concrets de ses clients et pleinement engagée dans la transition écologique. Une banque qui ne se contente pas d'accompagner les usages, mais qui contribue à transformer positivement la société.

Dans ces tribunes, nous partageons des réflexions percutantes sur des sujets essentiels : éducation financière, lutte contre le surendettement, transformations du marché du crédit, ou encore impacts de l'inflation sur les comportements d'achat. Ces prises de position ne sont pas seulement des opinions : elles incarnent des choix structurants et durables pour bâtir un secteur financier plus éthique, plus accessible et plus respectueux de l'avenir.



Geoffroy Guigou
Co-fondateur & Directeur Général de Younited

Sommaire

SECTION 1 DES FRANÇAIS MAL ÉDUQUÉS (FINANCIÈREMENT) ? CE N'EST PAS UNE FATALITÉ

Education financière | Gestion budgétaire | Responsabilité sociale

LA TRIBUNE PARTAGEONS L'ÉCONOMIE

SECTION 2 PEUT-ON TOUT ACHETER À CRÉDIT ?

Paiement fractionné | Réglementation | Protection des consommateurs

Les Echos

SECTION 3 ET SI NOUS EXPLOITIONS LA TECHNOLOGIE POUR PRÉVENIR LE RISQUE DE SURENDETTEMENT ?

Technologie | Open Banking | Protection des consommateurs

LA TRIBUNE PARTAGEONS L'ÉCONOMIE

SECTION 4 DU PORTE-MONNAIE À LA PLANÈTE : LE CRÉDIT CONSO, ALLIÉ INATTENDU DU CLIMAT ?

Transition écologique | Financement durable | Crédit responsable

Forbes



Education financière

Gestion budgétaire

Responsabilité sociale

LA TRIBUNE
PARTAGEONS L'ÉCONOMIE

Des Français mal éduqués (financièrement) ? Ce n'est pas une fatalité !

Réforme des retraites, inflation, hausse du taux du livret A… Pas une semaine ne s'écoule sans que l'actualité n'ait un impact direct sur les finances des ménages français. Comprendre les enjeux de l'actualité suppose alors d'avoir un minimum de culture financière, et d'en appréhender les concepts économiques.

Pourtant, le grand public est visiblement loin d'être familier des concepts liés aux finances personnelles, et en particulier à ceux liés au crédit et à l'épargne. Il est ainsi frappant de constater que, dans un récent sondage de la Banque de France, seul un français sur deux sait que 100 euros placés à 2% par an conduisent à un capital de 102 euros au bout d'un an ![1] Ou encore que seules 21% des personnes interrogées considèrent avoir des connaissances suffisantes en matière de questions financières… Comment dès lors démocratiser le débat sur la lutte contre l'inflation ? Comment aider les ménages à faire la différence entre un crédit amortissable et un crédit renouvelable ? Comment les aider à épargner pour préparer leur retraite ?

Apprendre à gérer son budget dès le collège ?

Plus que jamais, le sujet doit être considéré comme une priorité pour les pouvoirs publics. C'est d'ailleurs fort de ce constat que l'OCDE et la Banque de France se sont associées pour organiser chaque année la semaine de l'éducation financière (l'édition 2023 aura lieu du 20 au 26 mars), visant à sensibiliser le public aux questions économiques et financières, afin que chacun dispose des connaissances nécessaires à un comportement financier éclairé.

Nous pouvons en revanche déplorer que l'accès à la culture financière ne soit pas inculqué lors du parcours scolaire. La gestion des finances est une compétence cruciale pour gérer sereinement son quotidien, et les jeunes générations doivent se lancer dans la vie active avec un bagage pédagogique dans ce domaine ! Apprendre à des adolescents à gérer leur budget, en plus du lien évident avec l'enseignement des mathématiques et de l'économie, est le meilleur moyen de poser les bases d'une société à l'aise avec ces concepts. C'est d'ailleurs un souhait exprimé par les participants au récent sondage de la Banque de France, qui sont plus de 80% à considérer que l'Éducation Nationale devrait intégrer des cours d'éducation financière au cursus scolaire. Gageons que le vœu pieux formulé par Bruno le Maire, ministre de l'Economie et des Finances devienne réalité : Les grands sujets économiques, les placements financiers, les questions de taux d'intérêt, d'inflation ne font pas partie de notre culture commune. L'objectif (..) c'est de faire en sorte que cette éducation financière fasse partie du patrimoine des Français[2].





Les acteurs des services financiers en première ligne pour faire preuve de pédagogie

Au-delà de cette mobilisation des pouvoirs publics, l'enjeu justifie un engagement équivalent des acteurs privés. En effet, les conséquences sociales d'une maîtrise insuffisante des connaissances financières (découverts bancaires, surendettement, arnaques…) sont telles que les acteurs financiers – qui sont en première ligne - doivent à leur mesure se mobiliser en faveur d'une meilleure pédagogie sur ces sujets.

Leur responsabilité est naturellement engagée pour proposer des produits simples, transparents et accessibles au grand public. Est-il normal de voir encore aujourd'hui fleurir des offres de financement largement non régulées et dont le fonctionnement est abscons pour plus d'un français sur deux ? Qui parvient à lire aisément un contrat de souscription à un produit financier, dont le contenu dépasse bien souvent la dizaine de pages ? Un effort radical doit être fourni pour plus de simplicité et d'ergonomie dans les services financiers.

La technologie au service de l'éducation financière

Du fait de leur légitimité et du lien évident qu'ils ont avec ces sujets, ces acteurs financiers doivent aussi être en mesure de proposer des solutions de formation, et de recommandations personnalisées à leurs clients. Les outils digitaux d'aujourd'hui (applications mobiles, diagnostics automatisées, contenus pédagogiques en ligne) permettent un accès simple à des contenus personnalisés et des initiatives de qualité. Saluons à ce titre le développement de l'Open Banking, c'est-à-dire le partage sécurisé de données bancaires à des fins d'analyse, qui permet ainsi à de nombreux acteurs technologiques et financiers d'émettre des recommandations pertinentes sur les façons de mieux gérer ses finances.

A l'heure où le digital a permis de faciliter l'accès aux services financiers, guider les ménages à faire les bons choix dans la gestion de leurs finances apparaît comme une priorité sociétale, pour les protéger d'une part, et pour les aider à faire des choix pertinents d'autre part. S'assurer que le grand public dispose d'une base de connaissances financières suffisante, c'est aussi rendre plus accessible le débat public sur les sujets économiques, et en ces temps d'inflation, ce n'est pas du luxe !

[1]Enquête sur l'éducation financière du grand public, Banque de France, 2021

[2]Discours du 25 novembre 2019 au Comité stratégique d'éducation financière



Paiement fractionné

Réglementation

Protection des consommateurs

Les Echos

Peut-on tout acheter à crédit ?

Et si le contexte économique actuel entraînait un emballement des crédits souscrits par les particuliers ? Alors que les prix flambent et que l'augmentation des dépenses contraintes (énergie, alimentation) pèse sur leur budget, de nombreux européens recourent au crédit pour continuer à consommer… y compris pour des achats de quelques dizaines d'euros.

Est-il raisonnable d'acheter des vêtements ou une paire de chaussures à crédit, de payer ses courses alimentaires en plusieurs fois, ou d'étaler l'achat de son plein d'essence sur 60 jours ? Au-delà de la protection des consommateurs se pose la question du modèle de société que l'on veut promouvoir.

Les tentations pour les consommateurs sont malheureusement de plus en plus nombreuses, suite à l'essor non maîtrisé du « Buy Now Pay Later » (BNPL). Cet étalement de paiement en 3 ou 4 fois apparaît chez la majorité des commerçants en ligne ou dans les boutiques physiques.

Initialement proposé par les voyagistes ou vendeurs d'électroménager, avec des paniers d'achats en centaines d'euros ou en milliers d'euros pour des biens durables ou des projets de long terme, cet étalement de paiement est désormais proposé par une nouvelle catégorie de commerçants pour des achats de quelques dizaines d'euros. On peut aujourd'hui acheter un rouge à lèvres de 10€ en 3 fois, illustrant la descente en gamme de ce moyen de paiement.

L'utilisation du paiement étalé pour des petits paniers d'achats augmente le risque de dérapage budgétaire pour les ménages. De nombreux consommateurs sont prélevés en fin de mois de plusieurs dizaines de prélèvements, issus de paiements fractionnés qu'ils auront souscrits pendant les mois précédents. On parle d'un effet d'empilement. Certains observateurs ont renommé le Buy Now Pay Later en Buy Now Pain Later...

Il faut déjà se réjouir de la volonté des régulateurs d'encadrer ce type de paiement étalé BNPL, qui échappait jusqu'ici aux réglementations protectrices s'appliquant au crédit à la consommation : en France, tout achat de moins de 200€ ou dont l'étalement de paiement est réalisé sur moins de 90 jours n'est toujours pas considéré comme un crédit. La révision en cours de la Directive européenne sur le Crédit à la Consommation va enfin normaliser les choses, en imposant notamment aux organismes prêteurs une vraie étude de solvabilité.

Mais cela ne sera pas suffisant pour protéger les consommateurs, rendus encore plus vulnérables par le contexte actuel d'inflation. Les acteurs du paiement et les commerçants eux-mêmes ne devraient-ils pas aller plus loin que les nouvelles réglementations en cours d'élaboration ? L'ensemble des acteurs du secteur pourraient fixer un montant minimum, en deçà duquel l'étalement de paiement en 3 ou 4 fois ne serait pas proposé au consommateur. Charge à eux de définir ce seuil, qui pourrait par exemple se situer entre 50€ et 100€.

In fine, la plus grande protection viendra des consommateurs eux-mêmes. Une meilleure éducation financière leur permettra de prendre les bonnes décisions en cas de recours au crédit ou au paiement étalé, et d'éviter de tomber dans des cercles vicieux. Début 2022, la Commission Européenne et l'OCDE ont jugé ce sujet tellement critique qu'elles ont ensemble publié une grille d'évaluation exhaustive de 564 compétences financières[1] que chaque citoyen des pays de l'OCDE devrait maîtriser. Les nouveaux acteurs des services financiers, par leur maîtrise de la technologie et de la data, pourront contribuer à cette éducation financière renforcée, en développant par exemple des services de coaching budgétaire. Dans cette phase d'inflation galopante et d'incertitudes économiques, la sérénité financière des européens doit devenir l'affaire de tous.

[1]European Union/OECD (2022), Financial competence framework for adults in the European Union





Technologie | Open banking | Protection des consommateurs

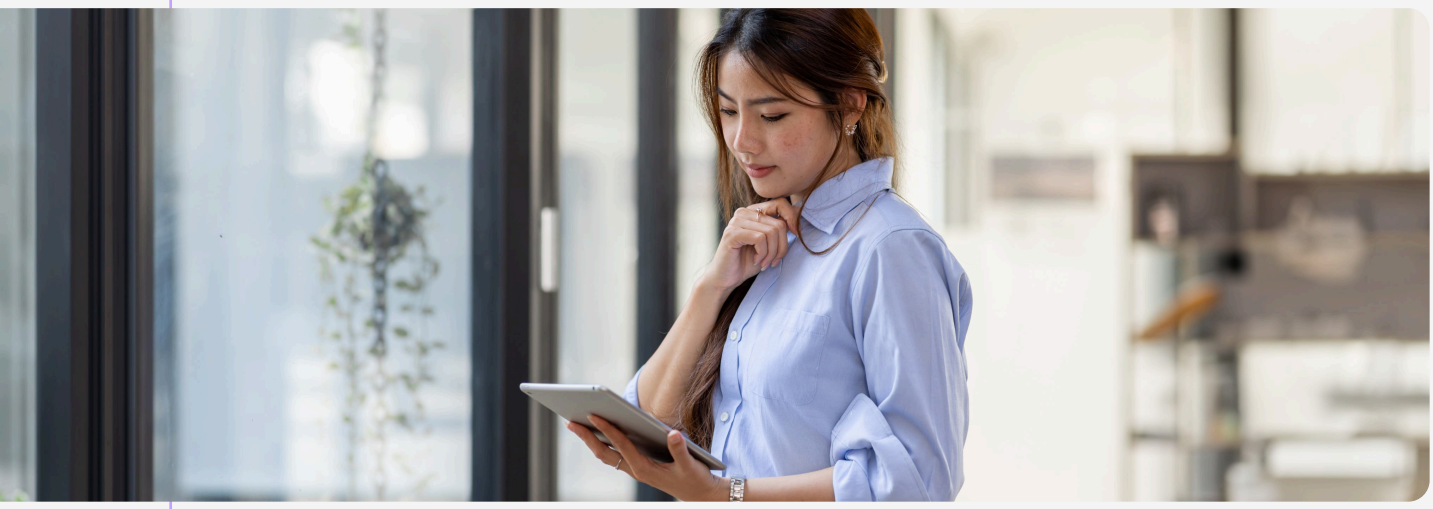
LA TRIBUNE
PARTAGEONS L'ÉCONOMIE

Et si nous exploitions la technologie pour prévenir le risque de surendettement ?

Depuis le début de l'année, la Banque de France observe soigneusement l'évolution du surendettement, qui fait même l'objet d'une mission d'information de la part du gouvernement. Son principal constat est de prime abord surprenant : en effet, la crise du Covid n'aurait pas eu d'impact négatif sur les finances des ménages. Gardons-nous pourtant de crier victoire trop vite : la probable recrue du chômage pourrait bien faire mentir les chiffres.

Banques et établissements de crédit font face à une très grande responsabilité : contribuer à faire repartir l'économie, mais sans alimenter le risque de faillite des entreprises et de surendettement des individus. Un arbitrage délicat, d'autant que dans le cas des particuliers, il est toujours impossible d'accéder, via un fichier positif, à l'ensemble des crédits contractés et en cours !

Dans ce domaine, la France fait toujours figure d'anomalie européenne. Pour autant, faut-il continuer à militer pour un tel fichier, alors que la 2de Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) est en passe de bouleverser les règles du jeu ?



L'absence de fichier positif, symptôme d'un marché verrouillé

Les Français sont allergiques à tout ce qui se rapporte de près ou de loin à du traçage, dit-on pour expliquer l'absence de fichier positif en France. Notre « exception » est en vérité tout sauf culturelle : elle tient uniquement à la configuration du marché du crédit ! Celui-ci, en effet, est particulièrement verrouillé par de grands acteurs qui ont toujours fait obstacle à une évolution réglementaire qui pouvait encourager la concurrence. De fait, ces vingt dernières années, tous les acteurs qui ont essayé de pénétrer le marché du crédit aux particuliers en France l'ont fait en pure perte. C'est dire si les barrières à l'entrée sont élevées !

Le grand perdant de cette situation est bien évidemment le consommateur. Celui qui a des projets à financer, mais dont les demandes de prêt s'apparentent à un parcours du combattant. Celui qui obtient au bout de plusieurs semaines une réponse ne servant pas toujours ses intérêts. En effet, certaines personnes (en particulier les jeunes, les indépendants...) sont exclues du crédit, alors qu'elles sont tout à fait solvables. D'autres y accèdent, à des taux parfois très élevés, alors qu'elles ne sont pas en mesure de le rembourser de manière sereine. En un mot : la situation actuelle empêche la majorité des consommateurs de bénéficier d'offres responsables et bien calibrées en termes de prix.

La DSP2, arme fatale contre le surendettement

Si l'absence de fichier positif est en soi une aberration, nous estimons, paradoxalement, que le combat ne vaut plus la peine d'être mené. Cela ne signifie pas qu'il ne faut plus s'engager contre le surendettement, mais qu'il est temps de changer de braquet. Ainsi, il est inutile de persévérer dans une lutte perdue d'avance, quand l'entrée en vigueur de la DSP2 ouvre un champ des possibles considérable. Alors qu'avant, l'historique de transactions bancaires d'un individu était considéré comme la propriété de la banque teneuse de son compte, le consommateur peut aujourd'hui partager cet historique en toute liberté et automatiquement avec l'établissement auprès duquel il soumet une demande de prêt.

Les acteurs du crédit ont donc toute latitude pour proposer des parcours plus fluides et, surtout, analyser plus finement le risque. L'établissement a accès aux charges réelles du demandeur d'emprunt. Il peut donc reproduire les avantages du fichier positif en plus exhaustif, en vérifiant par exemple que les loyers du demandeur ont été déclarés à leur juste valeur. En allant encore plus loin, il peut même accompagner l'individu dans la gestion de ses dépenses courantes et lui faire des recommandations personnalisées. Ce « coaching financier », qui permet de faire des économies et d'assainir ses comptes, est un outil essentiel d'éducation financière - domaine où le retard français n'est plus à démontrer. Dans cette perspective, la DSP2 constitue l'arme fatale contre le surendettement.

Un rééquilibrage de marché en faveur du consommateur

Mais pour en tirer le plein potentiel, encore faut-il savoir exploiter la donnée et donc s'appuyer sur la technologie : deux piliers sur lesquels les acteurs traditionnels ne brillent pas par leur avance. De fait, cette directive européenne remet en jeu le leadership des acteurs historiques en donnant un espace d'expression aux acteurs data driven. L'absence de fichier positif, auparavant obstacle à la concurrence, est finalement l'opportunité de redéfinir les standards du marché à la faveur des évolutions technologiques et sociétales. Car fort heureusement, la concurrence stimule l'innovation et oblige chacun des acteurs à enfin privilégier les intérêts du consommateur.

C'est ni plus ni moins ce qu'une analyse performante de la donnée rend possible ! Grâce à la DSP2, des populations ordinairement exclues du crédit (jeunes, CDD, entrepreneurs) y ont enfin accès, car les méthodes de scoring actuelles permettent de mieux identifier les profils vulnérables. Et plus l'analyse des risques est fine, plus les prix sont en adéquation avec les profils des souscripteurs... et donc proches de ceux proposés par les banques.

In fine, le marché n'a plus besoin de fichier positif : l'innovation technologique a permis de compenser les obstacles règlementaires. La prochaine étape est de contraindre les banques à retirer tous les freins qui peuvent subsister, pour permettre aux consommateurs de partager de façon parfaitement fluide leur historique de compte bancaire. Une évolution en phase avec leurs attentes, car dans les pays où le parcours DSP2 est proposé, il est choisi par 60 à 90% des emprunteurs.



Transition écologique

Financement durable

Crédit responsable

Forbes

Du porte-monnaie à la planète : le crédit conso, allié inattendu du climat ?

L'enjeu est double : d'une part, il s'agit de guider les consommateurs pour qu'ils évitent de recourir à l'emprunt pour des achats à fort impact environnemental, comme la fast fashion ou les produits cosmétiques non durable. D'autre part, lorsqu'il est fléché vers des investissements écoresponsables - rénovation énergétique du logement, mobilité verte, équipements durables - le crédit à la consommation peut contribuer à réduire l'empreinte carbone tout en améliorant concrètement le cadre de vie des consommateurs. Les nouvelles technologies, notamment l'open banking, offrent une visibilité accrue sur les habitudes de consommation et permettent aux prêteurs d'orienter les flux financiers de manière plus ciblée et efficace.

Les prêts verts existent déjà dans l'offre de certains établissements de crédit, mais leur diffusion reste encore marginale et nécessite d'être fortement accélérée. Le secteur pourrait jouer un rôle clé en élargissant ces dispositifs,notamment en proposant des taux bonifiés pour les projets à impact positif, comme l'achat de véhicules électriques ou l'installation de solutions de chauffage écologiques. Des partenariats avec des acteurs du reconditionnement ou des plateformes de seconde main pourraient également renforcer la portée environnementale de ces financements. En incitant financièrement les consommateurs à choisir des options plus durables, le crédit à la consommation deviendrait un véritable moteur d'éco-consommation. Et un vecteur d'éducation pour les emprunteurs. Cet engagement pourrait même être renforcé par une meilleure exploitation des données disponibles : en analysant finement les habitudes de consommation, les établissements de crédit sont en mesure de proposer des financements sur mesure et d'orienter leurs clients vers des choix plus responsables.



Dans un contexte où l'on observe, notamment aux États-Unis, un backlash sur les questions environnementales, il est d'autant plus crucial de tenir le cap et de persévérer dans cette direction. La réglementation européenne actuelle constitue d'ailleurs une opportunité concrète d'engagement : la taxonomie verte impose notamment aux établissements financiers de démontrer leur part de "vert" dans leurs portefeuilles.

Conséquence : chaque prêt accordé doit désormais être évalué à l'aune de son impact environnemental. Parallèlement, la directive CSRD - bien qu'en cours de simplification - représente un levier stratégique majeur. Elle exige des entreprises un reporting extra-financier rigoureux, intégrant leurs impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Ce cadre oblige à passer à l'action et c'est une avancée qu'il ne faut ni diluer, ni retarder. Ces obligations encouragent les acteurs du crédit à la consommation à repenser leurs modèles pour s'aligner sur les objectifs climatiques. L'essentiel de leurs émissions de carbone étant généré par les fonds qu'ils prêtent, c'est là que se situe leur principal levier d'action. Cela impliquera, bien sûr, une transformation en profondeur des stratégies d'entreprise - mais sur le plan climatique, c'est une nécessité.

Cependant, un risque subsiste : les initiatives "vertes" dans le crédit ne doivent pas devenir un simple argument de greenwashing. Mais si le crédit à la consommation est bien orienté dans une perspective utile et responsable, il peut contribuer à financer la transition écologique à grande échelle. Cela exige toutefois une mobilisation bien plus ambitieuse que celle observée aujourd'hui.

Souvent critiquée pour ses effets de surconsommation et de surendettement, l'industrie a ainsi une opportunité - et une responsabilité : celle d'encourager des comportements vertueux et responsables. Et, oserait-on dire, de retrouver du crédit auprès de la population !

YOUNITED





En savoir plus :

www.younited.com

Certified B Corporation